QUESTIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA MISE À PIED D'EMPLOYÉS DE LA NORTHERN ELECTRIC

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il nous dire s'il est vrai que 6,500 employés perdront leur emploi à la Northern Electric, à Montréal?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y avait en effet un article et...

- M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député sait qu'il ne peut poser une question dans ces termes. Il demande au ministre d'infirmer ou de confirmer un rapport et, dans ces termes, la question n'est pas recevable.
- M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

D'abord, j'aimerais manifester la joie des députés ministériels devant le «boycott» de l'opposition de questionner, puisque cela nous donne...

- M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député n'a pas la parole pour manifester sa joie, mais pour poser une question?
- M. Prud'homme: J'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il dire si des mesures sont envisagées par le gouvernement concernant l'annonce que 6,500 employés de la *Northern Electric* seront sans emploi d'ici Noël.

L'hon. M. Pepin: J'ai lu cet article, monsieur l'Orateur, dans le journal The Gazette de ce matin et, comme d'habitude, je me suis immédiatement informé des événements. La situation est la suivante: La compagnie Northern Electric et ses employés ont signé un contrat en vertu duquel la compagnie doit, dans la possibilité d'un arrêt temporaire de travail, donner 30 jours à ses employés, et c'est ce qu'elle a fait hier. La raison de ce geste est l'existence d'une grève dans l'usine de la compagnie à Bramalea (Ontario), si ma mémoire est fidèle. Cette grève dure depuis quelque temps. Il se peut que, de ce fait, certaines pièces ne soient pas disponibles à l'usine de Montréal, entraînant des mises à pied temporaires. Tout le monde espère que la grève de Bramalea va se résoudre le plus rapidement possible, de façon que cette mise à pied ne soit pas effectuée.

LES TRANSPORTS

OTTAWA—L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE D'AUTOBUS ENTRE LE CENTRE DE LA VILLE ET LA GARE

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il ne serait pas possible d'établir un service d'autobus entre le centre de la ville d'Ottawa et la gare? A mon avis, il s'agit d'un problème assez sérieux...

- M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne peut faire de discours à ce stade, mais il peut poser une question
- M. Lachance: Ma question est la suivante, monsieur l'Orateur.

Je voudrais savoir si l'honorable ministre des Transports a l'intention de prendre les moyens nécessaires à l'établissement d'un service d'autobus entre le centre de la ville d'Ottawa et la gare d'Ottawa.

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au Feuilleton.

LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DISTRICT FÉDÉRAL

[Traduction]

- M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): J'ai une question à poser au ministre d'État chargé du logement. Lorsque le président de la Commission de la capitale nationale déclare publiquement que, d'après lui, un district fédéral est inévitable, se fait-il le porte-parole du gouvernement et exprime-t-il la politique officielle?
- M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait fort bien qu'on ne saurait poser une question en ces termes. On peut poser des questions au sujet des déclarations de ministres faites à l'extérieur de la Chambre, mais non de celles de fonctionnaires.
- M. Francis: Dans ce cas, puis-je demander au ministre si le gouvernement a décidé en principe d'instituer un district fédéral dans la région de la capitale nationale?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, telle n'est pas la politique officielle et le président n'exprimait que sa propre opinion.

LES RESSOURCES NATURELLES

* * *

LA CONTRIBUTION À L'ACHAT DE TERRAINS LUDIQUES PAR LES SERVICES DE CONSERVATION DE LA RÉGION TORONTOISE

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement est-il revenu sur sa récente décision de réduire sa contribution au coût des terrains de récréation achetés, en vertu d'un programme de frais partagés, par l'administration chargée de la conservation régionale dans l'agglomération urbaine de Toronto?

Des voix: Oh, oh!